

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 juin 2024 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

Mme La Mairesse Rita De Launière
MMES Les conseillères : Sonia Gauthier
Edith Lalancette
Marlène Laliberté

Ms. les conseillers : Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Joanie Riendeau, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse souhaite la bienvenue.

2. Nomination du secrétaire de la rencontre

5067.06.03

Il est proposé par Raphaël et Sonia
que Mme Joanie Riendeau assure le rôle de secrétaire
d'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

5068.06.03

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier et Mme Édith Lalancette
et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette
séance ordinaire.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination du secrétaire de rencontre
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des conflits d'intérêts
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
6. Ratification des comptes :
 - 6.1. Factures à payer
 - 6.2. Salaire des employés
7. Correspondance
8. Retour Journée de l'arbre, 24 mai 2024
9. Location des bâtiments municipaux
10. Passerelle du Lac Aux Rats
11. Facture 2022 auditeur
12. Nomination auditeur 2023

13. Terrain du Loup Cervier
14. Calcium Zec et Rang St-Joseph
15. Nomination du représentant aux ventes pour taxes de la municipalité
16. Résolution terre Agricole (M. Doucet)
17. Avis de Motion (S.Q.-04-06) Adoption du règlement en juillet
18. Comité de sélection pour les postes à combler
19. Règlement d'emprunt rang St-Joseph
20. Règlement permis de construction secteur urbain versus villégiature
21. Règlement circulation quad
22. Congrès 2024
23. Co-Création
24. Affaires nouvelles
 - 24.1.
 - 24.2.
 - 24.3.
 - 24.4.
25. Période de questions
26. Levée de la séance du conseil

4. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024

5069.06.03

Il est proposé par M Raphael Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 selon les modifications demandées.

5.1 Lac aux Rats

5070.06.03

Il est demandé de recevoir une facture de maximum de 700,00\$ aux villégiateurs du Lac aux Rats pour qu'ils puissent recevoir le montant qu'ils ont demandé afin de les informer de l'importance d'avoir une pièce justificative pour la comptabilité.

5.2 Test d'eau

Un suivi avec Monsieur Michel Boily de Dolbeau-Mistassini devra être réalisée pour les tests de conformité de l'eau municipale.

5.3 Location des bâtiments municipaux

2 personnes se sont montrées intéressées, le point sera traité plus tard dans la réunion.

5.4 Demande de soumission

L'équipe administrative de la municipalité devra assurer un suivi des soumissions pour le changement des systèmes de chauffage

5.5 Intelli-Feu

Mme Rita DeLaunière fait le suivi de l'invitation au sujet du projet Intelli-Feu avec la SOPFEU, mais elle n'a pas eu de réponses depuis la dernière rencontre du conseil municipal.

5.6 Projet des prises sanguines

Le conseil demande à l'agente d'accueil de faire un suivi auprès du CIUSSS pour savoir le service des prises de sang disponibles à la municipalité.

5071.06.03

Proposé par Raphaël Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette et adopté à l'unanimité.

6. Ratification des comptes à payer

6.1 Factures à payer

5072.06.03

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 29 757,29\$ et d'en autoriser le paiement.

6.2 Salaires des employés

5073.06.03

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement que les salaires de Monsieur Gilles Claveau et Mme Johanne Mercier soient payés pour un total de 826,71\$.

Pour les salaires de Monsieur Maxime Fortin, il a été demandé que ce dernier transmette ses feuilles de temps du mois de mai dans les 48 heures suivants la présente rencontre.
Approuvé à l'unanimité

7. Correspondance

Le comité d'organisation du festival À l'Eau Péribonka a offert l'opportunité au conseil municipal d'acheter des places pour le souper.

5074.06.03

Il est proposé par Marlène Laliberté et appuyé par Sonia Gauthier de réserver 2 cartes pour la soirée des connaisseurs du 27 juillet 2024.

8. Retour Journée de l'arbre, 24 mai

54 personnes présentes,
Mention de remerciement à Madame Édith Lalancette pour avoir assuré l'approvisionnement en café de la rencontre.

Pour la distribution de arbres supplémentaires restant après la rencontre, cela s'est déroulé le lundi suivant avec l'employé municipal.

9. Location des bâtiments municipaux

Considérant que les citoyens ont reçu l'invitation pour l'espace de la location le 22 mai 2024

Considérant qu'un citoyen a exprimé un besoin urgent d'utilisation de l'espace prévu avant la tenue de la présente rencontre

Considérant que le montant annoncé est de 75,00\$ par mois

Considérant qu'André Côté a exprimé son intention et son besoin d'utiliser les installations de la porte no.1.

Considérant que le conseil souhaite prioriser les résidents de la municipalité

5075.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Édith Lalancette que Monsieur André Côté soit locataire de la porte no.1 et que Mme Candy Dufour soit la locatrice pour le 2^e espace disponible.

5076.06.03

Il est proposé que Mme Rita De Launière communique avec Mme Dufour pour assurer que les équipements de Mme Dufour soit déplacé à la bonne porte avant le 4 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité

10. Passerelle du Lac aux Rats

À titre informatif, Mme Rita de Launière informe le conseiller et les conseillères que l'enquête pour vandalisme de la passerelle du Lac aux Rats a avancés et que le suspect a été interpellé.

Le processus judiciaire suit son cours.

11. Facture 2022 Auditeur

Considérant que la différence des coûts a été justifié auprès de la mairesse.

Considérant que la municipalité a reçu qu'une soumission;

Considérant que le travail effectué par l'ancien auditeur de la municipalité, qui a pris sa retraite et que le transfert de dossier a été impossible à réaliser

5077.06.03

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Marlène Laliberté et il est résolu unanimement d'approuver le dépassement de coûts demander par le fournisseur

12. Nomination auditeur 2023

5078.06.03

Il est proposé par Monsieur Raphael Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de remettre à la rencontre du mois d'août la décision pour le choix de l'auditeur.

13. Terrain du Loup Cervier

5079.06.03

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Marlène Laliberté et il est résolu unanimement de demander à Monsieur Rémi Godin, ingénieur à la MRC Maria-Chapdelaine, de remplir la demande de dérogation mineur pour le projet des terrains du Loup Cervier pour suivre le protocole d'urbanisme

14. Calcium Zec et Rang St-Joseph

5080.06.03

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Marlène Laliberté et il est résolu unanimement d'accorder le contrat d'épandage du calcium liquide pour le secteur de la ZEC, les rangs Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Antoine, Sainte-Anne et Saint-Charles. L'agente d'accueil est mandatée de faire le suivi auprès du contractuelle.

15. Nomination du représentant aux ventes pour taxes de la municipalité

Considérant qu'il doit y avoir au moins une personne présente pour la rencontre qui se tiendra le 13 juin 2024, à 10h, à l'édifice C.A Gauthier.

5081.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement que Madame Rita de Launière représente la municipalité à la rencontre.

16. Résolution terre Agricole (M.Doucet)

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'inclure une partie des lots 5971565, 5971566, 5971567, 5971568, 5971569, 5971570, 5971571 et 6472903 dans la zone agricole permanente;

Attendu que les demandeurs sont les nouveaux propriétaires de la bleuetière;

Attendu que les propriétaires sont producteurs de bleuets ce qui respecte la réglementation municipale.

5082.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette, et résolu que le conseil appui la demande d'inclusion à la zone agricole permanente d'une partie des lots mentionnés précédemment de la Part de Sydney et Simon Olivier Doucet.

17. Avis de Motion (S.Q.-04-06) Adoption du règlement en juillet

5083.06.03

ATTENDU QUE, par l'adoption du règlement no S.Q.-04-06, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a jugé nécessaire de réglementer les fausses alarmes;

ATTENDU QUE ledit règlement a été modifié à deux reprises depuis ce temps afin d'ajuster les paramètres liés au montant des amendes et à quel moment, soit par l'entremise des règlements nos 06-272 et 19-438;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) pour lequel la dernière version est en vigueur depuis le 1er février 2020;

ATTENDU QU'en matière de prévention, la 3e action du SCRSI est celle de <Maintenir, bonifier et harmoniser la réglementation dans toutes les municipalités>;

ATTENDU QUE, lors de la dernière réunion du Comité de sécurité incendie de la MRC (aussi appelé CSIP) le 26 avril dernier, les membres ont unanimement résolu d'augmenter le coût des amendes relativement aux <fausses alarmes> compte tenu du vécu des ressources au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les <fausses alarmes> mobilisent beaucoup de ressources humaines, d'équipements et de véhicules, ce qui impacte les budgets annuels des deux secteurs de services de sécurité incendie du territoire de la MRC (secteur <Est> et <Ouest>);

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Dolbeau-Mistassini.

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 3 juin 2024, de même qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette adopte le règlement no S.Q. -04-06 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre < Ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec>.

ARTICLE 3 : Règlements abrogés

Afin de faciliter l'interprétation et l'application du règlement no S.Q.-04-06 titré <Concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec>, les règlements nos 06-272 et 19-438 (Note importante : nos de règlements de la MRC

pour la collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx – nos à modifier pour les municipalités locales) sont abrogés à toute fins que de droit. Conséquemment, les articles nos 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06 sont abrogés.

ARTICLE 4 : Nouveau libellé en remplacement des articles 7 et 11 du règlement no S.Q.-04-06

L'article 7 du règlement no S.Q.-04-06 est dorénavant libellé comme suit :

<Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues au présent règlement, tout appel au cours d'une période de douze (12) mois pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement, de déclenchement inutile ou même causé par une erreur humaine. Les amendes pour de tels cas seront tarifées selon le tableau ci-après :

Résidentiel	Autre que résidentiel
1er appel : avis	1er appel : avis
2e appel : 100 \$ d'amende	2e appel : 500 \$ d'amende
3e appel : 500 \$ d'amende	3e appel : 1000 \$ d'amende
4e appel : 1000 \$ d'amende	4e appel : 1500 \$ d'amende
5e appel : 1000 \$ d'amende	5e appel : 1500 \$ d'amende

ARTICLE 5 : Procédures intentées

Le remplacement ou l'abrogation des articles 7 et 11 du Règlement numéro S.Q.-04-06 par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi abrogé, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité dudit règlement remplacé jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi, soit le jour de sa publication.

18. Comité de sélection pour les postes à combler

Considérant que le comité a reçu 3 curriculums vitae, dont 2 dossiers avec lettres de présentation

Considérant que la personne choisie a demandé la confidentialité au sujet de sa candidature

5084.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement que le ou la candidat.e choisi.e soit nommé publiquement le 4 juillet 2024.

Considérant que plusieurs candidatures ont été déposées mais non pas été analysés

Considérant que le poste a reçu plusieurs candidatures

5085.06.03

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Édith Lalancette que Madame Marlène Laliberté puisse procéder aux entrevues d'embauches pour le poste de manœuvre municipal.

Madame Joanie Riendeau remettra à la fin de présente rencontre les candidatures reçus à Mme Laliberté pour fermer la période de candidature.

19. Règlement d'emprunt rang St-Joseph

Considérant que le contracteur responsable du dossier demande des paiements avant la réception des sommes par le subventionnaire.

Considérant que le coût des travaux total prévue est de 434 950.43\$, TPS et TVQ inclus.

Considérant que la municipalité n'a pas accès à ces sommes sans faire un emprunt.

5086.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de déposer une demande de financement au SAE, avec Monsieur Rémi Godin, ingénieur civile de la MRC, et faire une demande d'emprunt pour couvrir les frais jusqu'à la réception des montants par la demande de subvention.

20. Règlement circulation quad

5087.06.03

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement que l'ensemble des véhicules tout-terrains respectant la législation en vigueur pour l'ensemble des véhicules SAAQ soient autorisés à se déplacer sur les voies publiques de l'ensemble de la municipalité.

21. Congrès 2024

Considérant que le congrès de la FQM se tiendra les 26-27 et 28 septembre prochain à Québec.

5088.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de mandater Mme Rita DeLaunière pour représenter la municipalité lors du Congrès.

22. Règlement permis de construction secteur urbain versus villégiature

Considérant que le manque d'information nécessaire pour une prise de décision claire par le conseil municipal.

5089.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté,
Appuyé par Mme Sonia Gauthier

- Que l'enjeu soit traité lors de l'arrivée en poste de la nouvelle direction générale.

La proposition est adoptée à l'unanimité

23. Affaires Nouvelles

23.1 Ose – Le Dépliant

La municipalité sera représentée dans le dépliant Ose.

23.2 Alliance Télécom

Les travaux sont retardés puisqu'il faut changer des poteaux pour être capable de continuer les travaux.

23.3 Co-Création

Formation offerte par l'UQAC, pour créer un processus pour partir d'un point et l'arrivée prévue en matière de développement durable en relation avec les feux de forêts et les conséquences à Notre-Dame-de-Lorette avec Mme Catherine Lemay-Belisle, professionnelle de recherche de l'UQAC.

5090.06.03

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyé par Mme Édith Lalancette de créer une équipe de cocréation pour une recherche-action en matière de protection feux de forêts à Notre-Dame-de-Lorette en partenariat avec l'UQAC pour la thèse doctorale de Mme Catherine Lemay-Belisle.

Résolu à l'unanimité

24. Période de questions

Pas de questions.

25. Levée de l'assemblée

À 21 heures 40, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse

Joanie Riendeau, secrétaire d'assemblée